

Le mot de la direction

Chers locataires,

Montélimar Agglomération Habitat poursuit activement son engagement au service du territoire et de ses habitants. À travers ses programmes de construction neuve, l'objectif est clair : répondre aux besoins croissants en logements tout en proposant une offre adaptée et durable.

Parallèlement, les opérations de réhabilitation se poursuivent afin d'améliorer significativement le cadre de vie et le confort des résidents, en valorisant le patrimoine existant.

Au-delà du logement, MAH réaffirme également sa volonté d'accompagner les locataires dans leur quotidien, en développant des actions de proximité et des services dédiés, au plus près de leurs attentes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.



Norbert Graves
Président Directeur Général
de Montélimar-Agglomération Habitat

DOMAINE GAMBUS

LA LIVRAISON D'UN PROGRAMME DE 40 LOGEMENTS

Le programme immobilier le « Domaine Gambus » a été livré avec succès, marquant une étape importante dans le développement de l'offre de logements sur le territoire.



Composé de 40 logements, ce nouvel ensemble résidentiel a été conçu pour offrir un cadre de vie agréable, fonctionnel et adapté aux besoins des futurs occupants.

Alliant qualité architecturale et performance énergétique, le « Domaine Gambus » s'inscrit dans une démarche durable et responsable. Cette réalisation contribue à renforcer l'attractivité du secteur tout en répondant à la demande croissante en logements.

Les équipes mobilisées sur ce projet se réjouissent de cette livraison et souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents, en leur adressant tous leurs vœux pour une installation réussie.

Budget : 7,5 M€ TTC

PARTICIPEZ À LA FÊTE DES VOISINS !



Le vendredi 5 juin 2026, retrouvons-nous dès 17h au sein de votre résidence pour un moment convivial à l'occasion de la Fête des Voisins !

C'est le moment idéal de partager un bon moment avec vos voisins autour d'un pique-nique partagé, où chacun apporte quelque chose à grignoter.

L'équipe de MAH sera présente pour vous offrir une petite surprise et lever le verre de l'amitié avec vous

Comment participer ?

- Inscrivez-vous avant le 29 mai 2026 auprès de M^{me} Tomas au 06 72 96 08 28 ou par mail : contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr
- Il suffit d'être au moins trois locataires par résidence pour participer.

Ne manquez pas cette belle occasion de renforcer les liens entre voisins ! Nous comptons sur vous pour faire de cette fête un moment chaleureux et festif.

PROGRAMME DE REHABILITATION RÉSIDENCE « GRANGENEUVE »



Les travaux de réhabilitation de la résidence « Grangeneuve » marquent une étape majeure dans l'amélioration durable du patrimoine de MONTELMAR-AGGLOMERATION HABITAT

Cette résidence de 107 logements répartis sur 5 bâtiments bénéficie d'un programme ambitieux, pensé à la fois pour le confort des résidents et la performance énergétique.

Au programme :

- Passage des étiquettes énergétiques de D à B
- Renforcement de l'isolation thermique et phonique
- Réduction significative des consommations énergétiques
- Installation de nouveaux balcons
- Rénovation des salles de bains en site occupé
- Travaux d'amélioration des logements et des parties communes
- Réfection complète des façades

Un chantier d'envergure, réalisé en site occupé, qui nécessite coordination, écoute et accompagnement des locataires tout au long des travaux.

Durée des travaux : 16 mois

Budget : 5,3 M€ TTC

RÉHABILITATIONS THERMIQUES RÉSIDENCES « EUROPE 1 » ET « EUROPE 2 »



Les programmes de réhabilitation des résidences Europe 1 et Europe 2 avancent à un rythme soutenu, avec pour objectif d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

La résidence Europe 1 arrive aujourd'hui à son terme. Entièrement repensée, elle offre désormais un environnement plus agréable, notamment grâce à la création de balcons qui apportent confort et qualité d'usage au quotidien avec une isolation thermique optimale.

Budget : 974 938 € TTC

De son côté, la résidence Europe 2 poursuit sa transformation. Les travaux en cours permettront, à terme, de proposer des logements modernisés et adaptés aux attentes actuelles des résidents en terme de confort de vie et d'économie d'énergie

Ces opérations témoignent d'une volonté forte d'investir dans le patrimoine et de proposer des lieux de vie plus qualitatifs et attractifs.

Budget : 1,4 M € TTC

CHANTIER DE CONSTRUCTION RÉSIDENCE « LES CATALINS II »

Le chantier de construction de la résidence « Les Catalins 2 » progresse conformément au planning établi.

Cette nouvelle opération de 10 logements de Type 2 vise à proposer des logements modernes, confortables et adaptés aux besoins des futurs résidents.

Pensée pour offrir un cadre de vie agréable, la résidence intégrera des prestations de qualité ainsi qu'une attention particulière portée aux performances énergétiques et à l'intégration dans son environnement.

Les équipes restent pleinement mobilisées pour mener à bien ce projet structurant, qui viendra enrichir l'offre de logements et renforcer l'attractivité du territoire.

Budget : 1,2 M € TTC



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, UN MOYEN DE PAIEMENT SÉCURISÉ

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement des loyers à la fois simple et sécurisé. Il permet de régler automatiquement le montant du loyer chaque mois, sans risque d'oubli ou de retard. Ce service est gratuit, évitant ainsi les frais de gestion supplémentaires. **En optant pour le prélèvement automatique, les locataires assurent la régularité des paiements et minimisent les risques d'impayés.**

Comment faire ?

Il suffit de remplir l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB.

Payer son loyer avec deux RIB et deux dates de prélèvement c'est possible ! et choisir deux dates de prélèvement : le 2, le 7, le 12, ou le 15 du mois.

Infos et renseignements auprès de votre RTI (Responsable Territorial Immobilier)

Formulaire téléchargeable sur le site : www.montelimar-agglomeration-habitat.fr rubrique « téléchargement »

Des faux RIB circulent actuellement au nom de Montélimar Agglomération Habitat (MAH), invitant les locataires à payer leur loyer sur des comptes frauduleux.

Pour renforcer la sécurité des paiements, les coordonnées bancaires de MAH ont évolué depuis le 1^{er} septembre 2025. L'ancien RIB (FRO4 2004 1010...) n'est plus en vigueur.

Nous vous invitons à privilégier les modes de paiement sécurisés :

- Prélèvement automatique (formulaire SEPA à compléter et retourner),
- Paiement en ligne via votre espace locataire.

Pour toute question, nos équipes restent à votre disposition.



LES ATELIERS RSE DE MAH : DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LE QUOTIDIEN

Dans le cadre de sa démarche RSE (Montélimar-Agglomération Habitat (MAH) propose à ses locataires des **ateliers pratiques et accessibles à tous.**

Organisés en collaboration avec le CEDER, autour de l'éco-énergie et de l'éco-consommation, ces temps d'échange ont pour objectif d'accompagner chacun dans ses usages du quotidien.

À travers des conseils simples et des mises en situation concrètes, ces ateliers permettent d'apprendre à réduire sa consommation d'énergie, faire des économies et adopter des gestes plus responsables.

Gratuits et ludiques, ces rendez-vous sont ouverts à tous les locataires. Une belle occasion de s'informer, d'échange, de partager un moment convivial et de repartir avec un petit cadeau !

Venez vous inscrire !

Date de la prochaine session :

- Le 5 novembre 2026 de 14h à 15h30

MAH ACCEPTE LES CHÈQUES ÉNERGIE POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES.

N'oubliez pas d'utiliser votre chèque énergie !

Nous souhaitons vous rappeler l'importance d'utiliser votre chèque énergie, un coup de pouce financier pour **payer vos factures d'énergie** et réaliser des économies. Le chèque énergie est envoyé automatiquement aux foyers éligibles sur la base de leur déclaration de revenus.

Si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez votre éligibilité et faites les démarches nécessaires sur le site : <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/identification>

En utilisant le chèque énergie, vous pouvez non seulement alléger vos dépenses, mais aussi prévenir les impayés.

C'est une mesure préventive essentielle pour garantir un compte locataire à jour et contribuer à un bon équilibre budgétaire.



CARTE DÉCHÈTERIE :

5 déchèteries sont à la disposition des habitants et des professionnels de l'agglomération, pour toute visite et dépôt, une carte d'accès est obligatoire.

La carte de déchèterie est gratuite !

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur <https://www.montelimar-agglo.fr>

vie-quotidienne/dechets/les-decheteries ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin à Montélimar (04 75 00 64 41)

Attention au dépôt sauvage ! Vous êtes passible d'une amende d'un montant de 1500 euros. (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8),

Bénéficiaire d'un composteur individuel : l'agglomération vous accompagne dans le tri de vos déchets

Montélimar Agglomération propose aux habitants de son territoire l'acquisition d'un composteur en bois français, fabriqué localement, d'une **capacité de 269 litres, pour seulement 30 €**

- Un geste simple pour réduire vos déchets

- Une solution naturelle pour enrichir vos sols

Pour plus d'informations :

<https://www.montelimar-agglo.fr/.../compostez-domicile>

DEMANDE DE LOGEMENT EN LIGNE !

UN SERVICE EN 1 CLIC !

Chez Montélimar-Agglomération Habitat, simplifiez-vous la vie en soumettant vos demandes de logement directement sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Gagnez du temps, optez pour la rapidité !

PERMANENCE MAH

Les services de Montélimar-agglomération Habitat vous accueillent le mardi de 14h à 15h afin de vous accompagner dans vos démarches.

- **Création de l'espace locataire**

- **Paiement du loyer par CB**

- **Contentieux, loyer, charges, urgences.**

Pour nous joindre :

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil physique :

du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h30

Après-midi de 13h30 à 16h30 (uniquement sur rendez-vous)

Accueil téléphonique : 04 75 01 69 80

standard téléphonique aux heures d'ouverture

Astreinte technique 06 71 27 91 78

- Du lundi au vendredi 12h30 - 13h30 / 16h30 - 8h45

• Les week-ends et jours fériés 24h/24h

Attention : numéro réservé aux urgences

(incendies, inondations, engorgements de colonne...)

contact@montelimar-agglo-meration-habitat.fr

Montélimar-Agglomération Habitat

Tour H - 3 place Clemenceau - CS 40293

26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves

Rédaction : Lynda Tomas

services de Montélimar - Agglomération Habitat

Photos : Lynda Tomas

PAO et impression : Imprimerie Bayle Montélimar

Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex

Périodique

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS RAPPEL AUX LOCATAIRES DE PAVILLONS

Afin de préserver un cadre de vie agréable pour tous, nous vous rappelons que l'entretien du jardin privatif fait partie des obligations locatives.

Entretien courant du jardin. Les locataires doivent assurer :

- La tonte régulière de la pelouse
- L'entretien des plantations
- Le ramassage des feuilles

Un jardin entretenu contribue à la qualité de vie de chacun et à la valorisation de la résidence.

Taille des haies : réglementation à respecter

Les haies doivent être taillées régulièrement afin de ne pas gêner le voisinage, ni empiéter sur le domaine public (trottoirs, voirie).

Rappel réglementaire :

- En limite de propriété, la hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres si elles sont plantées à moins de 2 mètres de la limite séparative (sauf règlement local spécifique).
- Les branches ne doivent pas dépasser chez le voisin ni sur la voie publique.

Nous vous remercions de veiller au respect de ces règles, essentielles au maintien d'un environnement harmonieux et sécurisé pour tous.

RESPECT DES PARTIES COMMUNES : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Les parties communes sont des espaces partagés par tous. Leur propreté et leur bon état dépendent du respect et de l'implication de chacun.

Nous vous rappelons l'importance de :

- Maintenir les lieux propres en évitant de laisser des déchets dans les halls, escaliers et abords des bâtiments
- Ramasser systématiquement les déjections de vos animaux afin de préserver un cadre de vie agréable pour tous
- Respecter le travail des agents d'entretien et des gardiens, qui œuvrent pour la qualité de votre environnement

Adopter des gestes simples au quotidien, c'est contribuer à un cadre de vie plus propre, plus sûr et plus agréable pour l'ensemble des résidents. Merci à tous pour votre vigilance et votre engagement.

DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »



Rejoignez une communauté de voisins engagés pour prévenir les cambriolages, signaler les comportements suspects et renforcer la sécurité locale. Grâce aux alertes en temps réel, chacun devient acteur de la protection de son quartier. En rejoignant une application de sécurité citoyenne comme Voisins Vigilants et Solidaires®, vous pouvez :

- **Signaler un comportement suspect en temps réel**

Publiez une alerte géolocalisée pour prévenir vos voisins et informer les autorités compétentes (mairie, police, gendarmerie).

- **Prévenir les cambriolages grâce à la vigilance collective**

Participez activement à la sécurité de votre quartier en partageant des informations utiles avec votre voisinage.

- **Rester informé des alertes et actualités locales**

Recevez en temps réel les informations de votre mairie et de votre communauté pour anticiper les risques. Rendez vous sur le site www.voisinsvigilants.org

Sources : voisinsvigilants.org

URGENT/ INSECTICIDE INTERDIT !



La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a engagé une campagne d'information visant à **alerter le public sur la dangerosité d'un insecticide interdit, commercialisé sous le nom de « Sniper »**. Ce produit, strictement interdit à la vente, à l'importation et à la détention en Europe, contient du dichlorvos (DDVP), une substance hautement toxique pour la santé humaine et l'environnement. Les autorités sanitaires (ANSES et Centres antipoison) ont signalé un nombre toujours élevé de **cas d'intoxication liés à son utilisation**, ce qui a conduit la DGCCRF à renforcer ses actions de sensibilisation auprès des usagers.

